

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Bibliothèque du soldat et bibliothèque militaire. — A propos de la publication de l'*Histoire militaire de la Suisse*. — Les légionnaires de Suisse au service de la France. — Nouveau journal militaire. — Le départ du colonel Villa. — Le nouveau chef d'arme de la cavalerie.

Alimentée au début de la mobilisation par les dons des amis de l'armée, par les éditeurs et libraires suisses, et ensuite par des crédits officiels, la *bibliothèque du soldat* a rendu et rend encore des services signalés à l'armée. Elle dépendait du service des œuvres sociales, des archives et des bibliothèques de l'état-major de l'armée. Pendant le service actif, les « caisses-bibliothèques » portatives contenant chacune 70 à 80 volumes, ont suivi les unités jusque dans les cantonnements les plus éloignés. Les hôpitaux, les stations de convalescents et les postes-frontière ont été constamment pourvus de lecture.

Avec la démobilisation, il a fallu décider de l'avenir de la bibliothèque du soldat. Il y avait plusieurs solutions possibles pour conserver cette utile institution à sa destination normale. Ce qui avait été créé pour nos soldats devait rester propriété de l'armée, conformément aux intentions des donateurs.

Par un acte arbitraire, et sans consulter les principaux intéressés, qui sont les instructeurs d'arrondissement, une décision regrettable a été prise qui dérobe à l'armée 50 000 volumes pour les incorporer à une vague bibliothèque populaire.

Depuis 20 ans, toutes les places d'armes demandent des bibliothèques. Malheureusement, les fonds manquaient. Les instructeurs d'arrondissement signalaient la pauvreté des salles de lecture des casernes, où les recrues ne trouvaient que quelques vieux journaux illustrés et de mauvais romans feuilletons. Le moment était venu de réaliser un grand progrès. On le pouvait sans aucun frais ; les livres étaient là, à disposition. On pouvait les répartir entre les places d'armes, ce qui aurait permis d'avoir dans chaque caserne, ou dans les maisons du soldat, des bibliothèques très suffisantes d'excellents ouvrages, choisis avec soin.

Mais un fonctionnaire impratique et mal inspiré, bourré d'utopies

humanitaires, veillait. De sa propre autorité, il a disposé de ces livres pour en faire cadeau à une « Volksbibliothek » qui, paraît-il, doit régénérer le peuple.

Or, que sont 50 000 volumes pour tout le peuple suisse ? Une goutte d'eau dans la mer. Tandis que, partagés entre nos places d'armes, ces 50 000 volumes seraient d'une utilité incontestable.

Les signataires de ce contrat malencontreux veulent bien admettre, généreusement, que l'armée pourra encore bénéficier des livres qu'on lui dérobe.

Il n'en reste pas moins vrai que nous assistons à une dépossession injuste et arbitraire et que nos soldats ont le droit de protester contre le sans-gêne de la bureaucratie.

Il est encore temps, peut-être, de sauver un héritage qui revient à l'armée, et qui doit rester sa propriété. Aux officiers de protester énergiquement, aux soldats de les appuyer.

La même influence néfaste cherche aussi à enlever la *bibliothèque militaire* au service de l'état-major général pour en faire la simple annexe d'une vaste organisation scientifique.

Cette tentative doit être dénoncée et déjouée. La bibliothèque de l'E. M. G. ne peut remplir son but qui est de fournir aux officiers les sources de renseignements dont ils ont besoin pour compléter leur instruction professionnelle, que si elle reste spécialisée et purement militaire. Le crédit très modeste qui lui est alloué permet tout juste de lui garder son caractère technique de bonne bibliothèque militaire. Les acquisitions des dernières années ont été faites suivant un plan beaucoup trop vaste, et ainsi elle tend à devenir une médiocre bibliothèque générale. On s'écarte ainsi du but primitif que lui avait assigné le général Dufour et ses successeurs.

Transportée au printemps 1919 dans un bâtiment trop éloigné des bureaux de l'état-major pour qu'elle puisse être consultée sans perte de temps par les officiers qui travaillent au Palais fédéral, elle ne rend plus les services qu'elle devrait rendre. Les frais de location et d'entretien sont beaucoup trop considérables pour le maigre budget actuel. Le retour au Palais s'impose, à bref délai.

De plus, l'ancien catalogue n'est plus à jour et le nouveau n'est pas fini, de sorte que l'orientation est pénible pour ceux qui cherchent un ouvrage.

Qu'il nous soit permis de protester contre la réduction à 6000 fr. du crédit destiné à cette bibliothèque. S'il est une institution nécessaire au maintien d'un bon esprit dans le corps d'officiers, c'est bien la bibliothèque militaire. Elle contribue à entretenir le goût des re-

cherches et de l'étude, elle est un élément de progrès. Des économies mal comprises découragent les bonnes volontés. Pourquoi refuser aux officiers la nourriture de l'esprit, alors qu'ils n'ont plus même la ressource de la pratique avec la troupe, puisque la troupe est réduite à l'état de squelette, pour motif d'économie.

Avec le cours favorable du change, ce serait au contraire une excellente affaire que d'augmenter le crédit alloué à la bibliothèque militaire, pour acquérir à très bon compte les ouvrages étrangers de valeur traitant de la dernière guerre. Il semble que la préoccupation continue de réduire le budget militaire conduit la commission des finances des Chambres fédérales à prendre des décisions qui sont, parfois, des défis au bon sens.

Pour le moment, et avant toutes choses, il importe de ramener la bibliothèque militaire au Palais fédéral d'où elle n'aurait jamais dû sortir. Il faut veiller à lui conserver son caractère spécial et strictement technique.

Il faut aussi vite que possible faire une révision totale et publier un catalogue complet et pratique.

* * *

Il y a aussi la question de la publication de l'*Histoire militaire de la Suisse*. Le premier cahier a paru en 1915, et le prospectus déclarait : « dans l'espace de six mois l'ouvrage sera, dans chaque langue, complètement édité » (12 cahiers formant 3 volumes). Nous sommes en 1920 et 5 cahiers seulement ont paru, les n°s 1, 3, 6, 10 et 11.

Aucun engagement n'a été tenu. On a tenté d'expliquer ce retard par trop exagéré. On a prétendu que l'officier chargé de la direction de ce travail était encombré de besogne. La vérité est qu'il n'est pas arrivé, en cinq ans, à écrire un seul des travaux historiques qu'il s'était engagé à terminer. « Qui trop embrasse mal étreint. »

Ce qu'il y a de grave dans toute cette affaire, c'est que l'Etat-major général se trouve mis en mauvaise posture et qu'en Suisse et à l'étranger de nombreux souscripteurs le rendent responsable de la négligence d'un de ses sous-ordres.

L'excellente idée du colonel commandant de corps von Sprecher de cultiver les sciences historiques à l'état-major général, se trouve sabotée par une mauvaise répartition du travail dans la rédaction des cahiers d'histoire militaire de la Suisse.

Il serait temps de mettre un terme à ces lenteurs inexplicables. Cette entreprise qui a bien débuté menace de sombrer dans le ridicule.

* * *

Les légionnaires de Suisse au service de France viennent d'inscrire une page glorieuse à leur drapeau. Le cadre restreint de notre chronique ne nous permet pas d'exposer comme nous le voudrions les hauts faits d'armes de nos concitoyens unis sous la devise « Honneur Patrie », et fidèles jusqu'à la mort « à la croix blanche sur fond rouge ? »

Il ne s'agissait plus, en vérité, de cette Légion qui fut le suprême refuge des déclassés, des aventuriers ou des simples amateurs d'aventures ; il s'agissait en 1914 de soldats décidés à accomplir un devoir vis-à-vis de la France injustement attaquée. Il ne peut pas être indifférent à nous autres de rappeler les vertus de ces hommes et d'inscrire leurs noms dans l'histoire. De nombreux écrivains ont rappelé ce qu'ont fait les Suisses de la Légion étrangère avant et pendant la grande guerre. Parmi eux le major de Vallière évoque, avec une ardeur captivante, les souvenirs de la campagne européenne. Nos lecteurs liront avec intérêt les lignes écrites à ce sujet par le major de Vallière dans la *Revue romande* du 15 mars. L'auteur fait ressortir la vertu bien suisse de ces soldats, qui est toute de fidélité et de bravoure, deux qualités d'abord exaltées sur les champs de bataille d'Afrique, puis reportées sur ceux de France, dans les heures tragiques du conflit mondial.

Le nombre total des engagés dépasse 10 000 hommes, et dès 1917 le régiment de marche de la Légion se nomme simplement « Les Suisses », à l'heure où les champs de bataille appellèrent les Italiens, les Grecs, les Alsaciens, les Tchèques, les Polonais, dans des formations nouvelles.

Nos Suisses en France ne furent pas des déserteurs, puisqu'ils quittèrent une armée où on ne se battait pas, pour s'enrôler dans celle où l'on était à la brèche. Leurs hauts faits d'armes connaissent Arras où le capitaine Junod, de Genève, fut blessé une première fois. Puis c'est Souchez, la Champagne, la butte de Souain, où Junod tombe mortellement frappé le 28 septembre 1915. En 1916, la Légion s'empare de Belloy-en-Santerre, en 1917 c'est le tour des tranchées du Golfe et du village d'Auberive, de Cumières, de la Côte-d'Or et de Regnéville. A cette époque, la Légion comptait sa sixième citation et sa sixième palme, et le régiment reçut de Pétain la fourragère rouge de la Légion d'honneur, après avoir porté celle aux couleurs vert-rouge de la Croix de guerre.

L'année suivante voit la septième citation et l'un des épisodes les plus héroïques de la campagne à Villers-Bretonneux, où 1500 hommes furent blessés et 800 tués.

On lit avec émotion les noms de citoyens connus chez nous, tels que Perrottet, Bolliger, Blaser, Mauser, Berthoud, Schaller, Jaccard, Bonnet, Cramer, Barbey, Bourquin, Buvelot, Fracheboud, Vaucher, Renard.

Les officiers sont au premier rang. C'est de Tscharner, d'Aubonne, ce sont Rebut, Marolf et Guillermin, de Genève ; Doxat, de Champvent ; Blanck, de Vevey ; Courvoisier et de Bovye, de Neuchâtel. Tous ces braves, fidèles à la tradition de notre race, ont obéi à l'appel de leur conscience. Leurs noms resteront gravés au tableau d'honneur de la guerre européenne.

* * *

Nous souhaitons la bienvenue au premier numéro de la *Schweizerische Vierteljahrsschrift für Kriegswissenschaft*, sorti de presse à la fin du mois de mars écoulé. Cet organe, publié par le Comité central de la Société des officiers et rédigé par le colonel d'état-major Feldmann, complète d'une façon heureuse le journal bi-mensuel édité par le secrétariat de la même société. L'article de tête est consacré à la réorganisation militaire. L'auteur, le capitaine Sennhauser, présente le problème sous la forme d'une refonte complète de l'armée. Il ne s'agirait rien moins que d'éliminer toutes les considérations qui dictèrent en 1911 la formation des arrondissements divisionnaires. Il est évident qu'une telle méthode peut se justifier par des exigences purement militaires. Par contre, notre pays reste profondément attaché à certaines traditions, et son esprit n'est pas encore mûr pour la centralisation à outrance. Nous dirons que cet état d'esprit est une force, et qu'il n'est pas nécessaire, en temps de paix, d'avoir l'organisme central que réclame l'état de guerre. La centralisation entre les mains d'un petit nombre est anti-démocratique, elle est dangereuse, et nous ne tenons nullement à voir nos dernières prérogatives disparaître. Du reste, rien ne nous dit que la refonte totale de nos institutions nous donnerait un meilleur instrument. Nous aurions trop d'exemples à citer si nous voulions entrer dans quelques détails. L'essentiel, dans une réorganisation, nous paraît être un temps de service prolongé dans les écoles de recrues où le soldat se forme et apprend son service. A part cela, d'excellents cadres et moins de fonctionnaires dans les bureaux de la Confédération, des compétences très larges aux officiers et une union de vues dans l'instruction. Ces facteurs priment, à notre avis, tous les autres. On oublie trop, en certains lieux, que nos moyens d'action sont des plus limités et qu'il faut, avant de réorganiser, penser à mettre au point ce que nous avons.

* * *

Le colonel Villa, attaché militaire de S. M. le roi d'Italie, est sur le point de quitter ses fonctions à Berne. Nous ne laisserons pas cet ami de la Suisse rentrer en Italie sans lui adresser quelques mots.

Le colonel Villa a fait sa carrière dans l'artillerie et dans l'état-major. Il prit part à la campagne d'Abyssinie (1895-96) et à la guerre italo-turque de 1911-12. Il passa ensuite quatre ans en Afrique, aux côtés du général Ameglio et à la tête de l'Office politico-militaire de la Cirénaïque. Son activité fut récompensée par la décoration de l'Etoile d'Italie.

Nous trouvons le colonel Villa, lors de la guerre européenne, d'abord chef d'état-major de la 16^e division, puis chef d'état-major du 23^e corps, commandé par Diaz, le futur généralissime. En 1917, le colonel Villa est détaché à Berne et remplace le général Bucalo, rappelé sur le front.

Le colonel Villa laissera un excellent souvenir chez nos officiers, particulièrement chez ceux qui eurent le bonheur de visiter le front italien en 1919. Le voyage en Italie fut admirablement organisé. Il nous permit de voir de près les chefs qui furent au premier rang et qui, en des entretiens pleins de vie, nous mirent au courant des difficultés rencontrées sur le chemin de la victoire. Ce furent Diaz, Badoglio, Albricci, qui nous donnèrent le résumé de leurs expériences. D'autres officiers généraux, que nous ne pouvons pas tous nommer ici, accompagnèrent la mission suisse aux exercices de la cavalerie, à Tor di Quinto, au stade des jeux olympiques de l'armée et sur le front des Alpes et du Piave.

Le colonel Villa a cherché, pendant son stage à Berne, à pénétrer l'esprit de nos institutions et il s'est attaché à en tirer des enseignements utiles pour son pays. Il étudia avec passion le fonctionnement de nos sociétés de tir et de l'instruction militaire préparatoire. Il eut aussi l'occasion de voir ce qu'on pouvait attendre de ces institutions. Nous lui souhaitons un heureux retour dans son foyer, persuadé qu'il emporte des sentiments qui ne peuvent qu'être utiles aux deux peuples voisins.

* * *

La nomination du nouveau chef d'arme de la cavalerie, dont la chronique du mois dernier avait marqué l'opportunité, est enfin intervenue. Les deux candidats en présence possédaient chacun des titres sérieux. L'un, de beaucoup le plus ancien, cavalier et connaisseur de chevaux réputé, ayant commandé fort brillamment la 2^e

brigade de cavalerie et actuellement à la tête d'une brigade d'infanterie, semblait avoir toutes les chances de son côté. Il est cependant resté sur le carreau. La raison qui a été avancée résiderait dans le peu de connaissance que cet officier avait de la langue française. A cet égard, on aurait pu se rappeler que l'organisateur, le créateur de notre cavalerie, le général Wille, aurait été assez embarrassé, à l'époque, de tenir une critique en français.

Le choix du Conseil fédéral s'est porté sur un officier très distingué, connu pour sa culture générale étendue et sa capacité de travail, particulièrement dans l'état-major. Dans son arme, il n'avait commandé un régiment que pendant peu de temps. D'autre part, si la question de la langue semble avoir joué le rôle principal, il est non moins avéré que le lieutenant-colonel Favre possède l'allemand à fond, le parle d'une façon impeccable et même avec préférence, ce qui a pu faire dire qu'il pensait également volontiers en allemand.

Le colonel Schwendimann semble avoir été plutôt le candidat de la troupe, le lieutenant-colonel Favre celui de l'état-major et du corps d'instruction. Et c'est en tout premier lieu à son corps d'instruction que le lieutenant-colonel Favre devra vouer ses soins. Son prédécesseur ne l'avait pas tenu en haleine, ni préparé à la tâche fort difficile de l'après guerre ; il y a là un gros effort à donner. Nous sommes persuadé que le nouveau chef d'arme s'appliquera à mener à bon port ses subordonnés et qu'il réagira contre le désintéressement qui se manifeste chez les officiers de troupe. Il faut attirer les officiers dans les cours spéciaux où l'avancement se prépare. A cet effet, ils doivent avoir confiance dans le corps d'instruction chargé de donner l'exemple en tout et partout. Or, pour instruire il faut avoir les connaissances et l'autorité qui en découlent. Redonner aux officiers la confiance dans le corps d'instruction, telle est, à notre avis, la grande tâche qui incombe au lieutenant-colonel Favre. Les hautes qualités de cet officier et son doigté le serviront certainement pour atteindre ce but.

Fz.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Réorganisation du haut commandement de l'armée. — Les principes d'organisation. — Conseil supérieur de la guerre et état-major de l'armée. — Nos chefs actuels. — Conclusions.

La direction de la *Revue militaire suisse* veut bien me confier le soin de tenir ses lecteurs au courant des événements principaux

qui touchent à la vie de l'armée française. En acceptant de rédiger la présente chronique mensuelle, je compte, pour m'en alléger la charge, sur les sympathies que les choses de France ont constamment éveillées dans les pages de cette revue, et plus généralement en Suisse. Et comme dans ce domaine d'ordre intellectuel il se produit toujours un inévitable courant de réciprocité, je puis hautement témoigner que l'armée française a sans cesse ressenti pour la vaillante armée suisse, un sentiment profond de sincère et affectueuse fraternité.

Durant les longues heures de veille, au cours de la guerre, combien de fois a-t-on entendu nos officiers, nos gradés, et jusqu'à nos simples « poilus » — toujours raisonneurs, et cherchant à se faire une opinion sur tout — convenir des services que la Suisse rendait à notre cause en défendant la sienne propre ! Par sa neutralité véritablement armée, elle protégeait avec certitude notre flanc, gauche, droit, il en était résulté, etc.... Pour ceux qui savent, cet attachement remonte bien au delà de la guerre ; il plonge ses racines dans de longs siècles d'une histoire nationale faite d'aspirations analogues, franchise, loyauté, patriotisme, liberté.

C'est pourquoi, en exposant à mes camarades de l'armée suisse les développements successifs de nos institutions militaires, j'espère trouver le chemin de leur cœur, et faire en même temps œuvre utile. Car il n'est rien, pour s'apprécier et s'aimer, comme de se connaître intimement les uns les autres. On s'imagine mal combien fut grande notre surprise en voyant agir auprès de nous nos alliés : Anglais, Serbes, Belges, Italiens, Américains ou Grecs ; nous ignorions tout d'eux-mêmes, et à leur tour, ils nous connaissaient très imparfaitement. Il en résulta nombre d'hésitations, des tâtonnements, des retards... C'est pourquoi nous chercherons de toutes nos forces, avec nos amis véritables, à abattre les cloisons qui séparent, à améliorer et multiplier les contacts.

Voilà des intentions. Sans plus, je passe à leur exécution.

* * *

La valeur d'une armée en ce qui concerne son aptitude à faire la guerre réside dans les trois éléments essentiels ci-après :

- La préparation matérielle et morale des troupes ;
- La science des états-majors ;
- Le caractère du commandement.

Ces trois éléments sont placés ici dans leur ordre d'importance ascendante. « Mieux vaut un bon état-major et une armée médiocre.

écrivait Scharnhorst en 1807, que l'inverse, une excellente armée avec un mauvais état-major, car l'état-major est le moteur de la machine. » Et que donnerait le moteur de la meilleure des machines sans un mécanicien pour la conduire, sachant le rendement qu'il en veut obtenir ?

C'est pourquoi, dans l'œuvre de réorganisation de ses institutions militaires qui s'impose à l'heure actuelle, la France a commencé par celles qui se rapportent au commandement supérieur de l'armée. A tout seigneur, tout honneur !

A ce sujet, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'un temps précieux semble avoir été perdu entre le 11 novembre 1918, date de l'armistice, et le 24 janvier 1920, où fut signé le décret concernant l'organisation du Conseil supérieur de la guerre et de l'Etat-Major général de l'armée. M. André Lefèvre, le distingué ministre de la guerre que M. Millerand s'est associé à cette heure particulièrement importante pour tout ce qui touche à l'armée, paraît l'avouer implicitement puisque son premier acte, dès la première semaine de son installation à la rue Saint-Dominique, a précisément consisté dans l'élaboration de ce décret.

En vérité, il convient de ne point trop jeter la pierre à son prédécesseur qui était, comme chacun sait, M. Clemenceau. Celui-ci, absorbé par ses fonctions écrasantes de chef du gouvernement, pris sans interruption par les délibérations des Conseils interalliés de la paix, qui, par ailleurs, était résolu à limiter sa tâche aux questions se rapportant plus spécialement à la liquidation immédiate de la guerre sans vouloir empiéter sur l'œuvre ultérieure de la restauration, s'était borné à laisser en l'état la vieille armée soufflante, trébuchante, rendue poussive par plus de quatre années d'héroïsme continu. Ses meilleurs morceaux, après la démobilisation peut-être un peu précipitée qui a suivi la fin des hostilités, durent être dispersés sur le Rhin, en Orient, au Maroc, et ce travail d'adaptation nouvelle avait nécessité le maintien du G. Q. G. jusqu'en octobre 1919. Or, tant que fonctionnait cet organe liquidateur à Chantilly, pouvait-on raisonnablement entreprendre quoi que ce soit dans les bureaux du boulevard Saint-Germain ? Mieux valait, somme toute, garder choses et gens jusqu'à ce que le moment parût favorable à l'afflux d'un personnel nouveau, nécessaire à l'établissement d'un ordre également nouveau. Si du temps a été perdu, ce ne peut guère être que les trois mois de l'automne 1919, une quantité autant dire insignifiante.

Cette indulgence à l'égard de ceux qui sont partis, ne doit point

nous empêcher d'admirer l'esprit de décision et la sûreté d'information de notre nouveau ministre. Avec un sens très avisé des nécessités actuelles, il est allé d'un pas assuré vers l'essentiel, vers le plus urgent, sans se laisser distraire par la multiplicité et l'étendue de besognes moins importantes.

Dans le rapport qu'il adresse au président de la République en soumettant à la signature de ce dernier le décret d'organisation sus-visé, M. André Lefèvre ne manque pas de signaler que l'expérience de la guerre de 1914-1918 a montré que l'institution de notre haut commandement, telle qu'elle résultait des décrets de 1911-1912, répondait d'une façon générale aux nécessités de la conduite des opérations et de l'exercice du commandement en temps de guerre. Dans ces conditions, il propose d'adopter, pour le temps de paix, et sous l'autorité du ministre, une organisation presque en tous points semblable à celle qui a été réalisée pendant la guerre.

Ainsi, voilà un organisme créé en 1911 qui, de 1911 à 1914, a concouru à la préparation immédiate de la guerre ; qui, en 1914, a montré sa supériorité incontestable sur l'organisme similaire qui lui était opposé ; qui, en 1915, 1916, 1917, malgré les changements de personnes et les incessantes vicissitudes, a permis d'assurer la direction générale de la guerre sans que notre adversaire réussît à l'emporter ; qui, en 1918, après avoir soutenu le formidable effort des tentatives désespérées de Ludendorf pour briser l'armature alliée, sut avec beaucoup de souplesse s'adapter aux conditions anormales d'armées appartenant à de grandes nations différentes, de préparation très inégales, mises sous les ordres d'un grand chef unique ; un organisme, disons-nous, qui a pu résister à toutes ces épreuves, et qu'à bon droit l'on juge digne d'être maintenu dans des conditions sensiblement identiques... Est-il meilleur éloge à en faire que de se borner à cette simple énumération ? Est-il exagéré de dire qu'un système qui, dans un pays de régime démocratique comme est le nôtre, a pu fournir le rendement qu'on sait, après un fonctionnement de huit années — et quelles années ! — sous des hommes aussi dissemblables — Joffre, Nivelle, Pétain, Foch, pour les généraux en chef ; Messimy, Millerand, Galliéni, Painlevé, Clemenceau pour les ministres, sans parler des présidents du Conseil, ni de l'éminente personnalité du président de la République, — s'est acquis la sanction définitive de l'expérience et mérite qu'on s'en tienne à lui, quelles que soient par ailleurs ses inévitables imperfections ?

Indiquons donc les traits caractéristiques de cette institution

dont notre armée reste dotée, et cherchons à préciser les étapes qui ont conduit jusqu'à elle.

Avant 1911, le haut-commandement en France, était bicéphale. D'une part, il y avait l'état-major de l'armée, dont le chef, conseiller direct et immédiat du ministre, avait la direction effective de l'armée, qu'il exerçait par l'intermédiaire de ses quatre bureaux. Ce rouage encombrant et lourd, un tout à part dans cet autre tout que constituait l'Administration centrale de la guerre, était un organe administratif. Fait pour le temps de paix, il ne présentait aucune aptitude aux réalisations viriles et instantanées qu'exige la conduite de la guerre. On l'avait bien senti alors et c'est de cette nécessité d'un organe de commandement véritable qu'était née l'institution du Conseil supérieur de la guerre, sorte d'assemblée souveraine des futurs chefs des armées mobilisées. Mais en créant le Conseil supérieur de la guerre, on s'était arrêté en chemin ; la part d'attributions qui lui devait logiquement revenir avait été maintenue à l'état-major de l'armée. Aussi ne tardait-on pas à appeler irrévérencieusement les membres du Conseil « les vieux messieurs du 4 bis¹ », considérant le poste comme une sorte de retraite anticipée. Pour tromper leur ennui, ils se livraient l'hiver à des exercices sur la carte ; et l'été, on les envoyait aux champs, présider aux manœuvres, passer des inspections, aidés d'un ou deux officiers d'ordonnance, seul luxe de personnel qui leur fût permis.

Ce sera l'honneur de M. Messimy d'avoir substitué à cette organisation dont les vices ressortent de ce qu'on vient d'en dire, celle qu'instaura le décret du 28 juillet 1911 ; le maréchal Joffre en fut le premier bénéficiaire. Aux termes de ce décret, Conseil supérieur de la guerre et état-major de l'armée étaient désormais mis sous la haute direction du chef d'état-major général. En outre, les membres du Conseil voyaient se grouper autour d'eux un embryon de l'état-major d'armée qu'ils auraient en campagne. Cet embryon comportait leur chef d'état-major, leur chef du bureau des opérations et deux ou trois officiers dont un assurant la liaison avec les bureaux du ministère. La préparation de la guerre devenait ainsi possible à nos futurs commandants d'armée.

La réforme n'était malheureusement pas complète, parce que les questions de personnes intervenant, il y avait des situations déjà acquises qu'il paraissait injuste de diminuer. C'est pourquoi l'état-major de l'armée gardait à sa tête le chef ne relevant que du ministre qu'il avait antérieurement à la réforme. De même, l'autorité

¹ Il s'était installé au 4 bis du boulevard des Invalides.

du chef d'état-major général, assez indécise, sur le chef d'état-major de l'armée, restait à peu près nulle sur les Directions du ministère qui, étant en fait les gros organes d'exécution, ne recevaient pas l'impulsion directe du cerveau dirigeant.

Quoi qu'il en soit, les possibilités antérieures de conflits entre les services se réduisaient à la possibilité de conflits beaucoup plus rares entre chefs seulement de ces services. C'était un progrès qui ne parut pas suffisant à M. Millerand lorsqu'il prit, de M. Messimy, le portefeuille de la guerre. Il voulut corriger les vices restant de l'institution : ce fut l'objet du décret du 20 janvier 1912. Le titulaire du poste de chef d'état-major de l'armée se confondit avec celui de vice-président du Conseil supérieur de la guerre. L'unité de direction était dès lors assurée. Le général Joffre, avec son esprit à la fois pratique et autoritaire, avait poussé à l'adoption de cette mesure qui fut complétée par un troisième décret du 14 mai 1912, mettant auprès de lui son propre chef d'état-major désigné et un deuxième officier général qui, à la mobilisation, resterait auprès du ministre pour assurer la direction de l'état-major de l'armée au titre de l'intérieur.

Tels sont les documents officiels ayant précédé la guerre auxquels M. André Lefèvre a fait allusion dans son rapport.

Disons tout de suite que les événements de 1914 ont démontré la lacune que maintenait l'organisation de 1911-1912, laissant le chef d'état-major général sans action sur les rouages du ministère autres que l'état-major de l'armée, en particulier les directions d'armes. C'est là, parmi tant d'autres, une des raisons pour lesquelles nous n'avions en 1914 qu'un approvisionnement insuffisant de mitrailleuses, point d'artillerie lourde autant dire, et presque pas d'avions.

L'expérience nous aura servi et la réorganisation du 24 janvier 1920 se trouve effectuée sur les bases suivantes :

Le commandant en chef désigné prend en temps de paix le titre de vice-président du Conseil supérieur de la guerre. Sous la présidence du ministre de la guerre, ce conseil comprend, comme membres avec voix délibérative, les maréchaux de France et un maximum de dix généraux de division, parmi lesquels le chef d'état-major général. Celui-ci dirige l'état-major de l'armée et en outre, il exerce son action sur les directions d'armes et de services pour tout ce qui concerne l'organisation ou l'instruction des troupes, la mobilisation, l'armement, la défense du territoire et la constitution des approvisionnements de guerre.

Ainsi, tous les organes du ministère, état-major et directions, soumis à l'impulsion du chef d'état-major général qui lui-même, en tant que membre du Conseil supérieur de la guerre, se trouve placé sous la haute autorité du commandant en chef désigné, relèvent désormais de ce dernier. Il ne peut guère y avoir d'unité plus féconde en promesses heureuses.

En résumé, les dispositions du récent décret de M. André Lefèvre ne modifient celles de décrets antérieurs à la guerre que dans une mesure relativement faible : elles donnent autorité au chef d'état-major général sur tous les services qui intéressent le vice-président du Conseil supérieur de la guerre, tout en dégageant cependant ce dernier de la besogne d'exécution journalière très absorbante, normalement dévolue à son auxiliaire immédiat. Ce chef d'état-major général devient à juste titre l'un des membres les plus influents du Conseil ; ses pouvoirs paraissent presque aussi étendus, et ils sont à coup sûr plus réels que ceux du vice-président. Là pourrait peut-être résider une source éventuelle de difficultés. Il suffirait en effet que ces deux hommes en vinssent à ne plus s'entendre pour que toute la machine risquât de se voir détraquée. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

* * *

Aussi bien, les institutions ne valent-elles qu'autant que valent les hommes chargés de les appliquer, et pour permettre aux lecteurs de la *Revue* de se faire une opinion réellement objective sur ces institutions que je viens de décrire, il convient de leur donner maintenant un aperçu du personnel de notre haut-commandement. Les institutions sont en quelque sorte une simple ossature ; et de même que muscles et nerfs animent un squelette, ainsi, les individus mis dans le cadre d'une institution donnent à celle-ci la vie ou lui font prendre les apparences de la mort.

Pour 1920 — car les membres du Conseil supérieur de la guerre ne reçoivent leur lettre de service que pour la durée d'une année, sage mesure datant de 1911 et fondée sur une connaissance exacte de la psychologie humaine — le Conseil doit comprendre, en plus des maréchaux de France, dont le maréchal Pétain en qualité de vice-président, les généraux Humbert, Maistre, Berthelot, Guillaumat, Nivelle, Mangin, Debeney, de Boissoudy, Degoutte et Buat, ce dernier remplissant d'autre part les fonctions de chef d'état-major général.

Des trois maréchaux, Joffre représente plus particulièrement

l'armée d'avant-guerre, celle des temps héroïques de 1914 et des années d'usure. Symbole de la tradition qu'il matérialise en quelque façon par son obstination à porter l'ancienne tenue rouge et noire, il est le témoin avisé qui maintiendra ce qu'il y avait de bon dans nos usages militaires d'autrefois, qui nous dira sans parti pris et en toute indépendance ce qu'il y a lieu désormais de proscrire. En cela, Joffre reste une force utile ; dans l'armée, il n'a guère d'autres ennemis que ceux qu'il a dû « limoger » ; sa popularité est immense dans nos villes et dans nos campagnes ; gardons-nous d'amoindrir de quelque manière que ce soit, l'immense capital de force morale que les loyaux serviteurs de la France ont su nous acquérir.

Foch n'appartient pas exclusivement à la France : il est aussi maréchal britannique. Vainqueur dans « la plus grande bataille de l'histoire » — ainsi s'exprimait-il dans son ordre du jour aux armées du 12 novembre 1918 — il poursuit la liquidation de la guerre et guide de ses conseils précieux les gouvernements alliés, incertains autour de la carte du monde.

Enfin Pétain, le plus jeune des grands dignitaires, que ses qualités remarquables d'organisateur, d'instructeur et d'entraîneur d'hommes ont mis en avant durant toute la guerre, mais plus particulièrement dans la période difficile qui suivit le printemps de 1917, était tout indiqué pour diriger l'œuvre de reconstruction qui commence. Esprit d'une lucidité extrême, vibrant des moindres émotions qu'il éprouve en même temps que souverain maître de soi, affable, simple, bienveillant, adoré de ceux qui l'entourent, il est par excellence le chef qui convient au soldat français. Son bon sens et la franchise de ses jugements étaient déjà connus bien avant la guerre. Nous avons eu la bonne fortune de recevoir son enseignement à l'Ecole supérieure de guerre, quand il y vint comme professeur du cours de tactique d'infanterie. Mieux que par de longs discours, un simple souvenir de ce temps me permettra de donner une idée précise du caractère de notre général en chef. Il y avait alors — ceci se passait vers 1904 — une abondante floraison de théories sur les effets du feu des armes portatives. Vérifiées sur les polygones d'expériences après avoir pris naissance sur le tableau noir des écoles, ces théories aboutissaient à des conclusions que l'on voulait faire passer sans interpolation du champ de tir sur le champ de bataille. De sa voix mordante et sur le ton sarcastique qu'il emploie volontiers, le commandant Pétain s'attaqua devant nous, et à notre grande joie, à ces fausses idoles. Il soutint qu'à la guerre, ce n'est point sur des barèmes de répartition des coups qu'il faut s'appuyer pour dégager

la tactique de l'arme, ni sur aucune autre considération d'ordre matériel, mais uniquement sur le moral de la troupe qu'il convient de porter et d'entretenir au plus haut degré. Le chef de 1917 était déjà tout entier dans le conférencier de 1904.

Tel est le vice-président du Conseil supérieur de la guerre qu'a choisi le gouvernement de M. Millerand pour 1920 et, nous l'espérons, pour bien des années suivantes. A ce futur général en chef, il a donné, pour chef d'état-major général, le général Buat. Celui-ci a la réputation d'un homme heureux, et il ne messied pas, pour faire la guerre, d'avoir des chefs à qui la fortune a coutume d'accorder ses faveurs. Brillant officier d'artillerie, ayant à peine atteint la cinquantaine, le voici arrivé dans les sommets de la hiérarchie militaire après avoir occupé maintes situations très en vue : il a été officier d'ordonnance du général de Lacroix quand ce dernier était généralissime désigné ; ancien professeur du cours de stratégie et de tactique générale à l'école supérieure de guerre, il devint, dans la première année de la guerre, chef d'état-major du général Pau en Alsace, puis chef de cabinet de M. Millerand. Doué d'une incomparable facilité de travail, d'une intelligence très vive, l'esprit ordonné, méthodique, son action bienfaisante ne manquera pas de se faire sentir dans le rendement de l'état-major de l'armée et de la lourde mécanique un peu encrassée que constitue l'Administration centrale de la guerre.

Ses attributions, ainsi qu'on l'a vu, se trouvent fort élargies. A ne juger que par les seules institutions, et l'allusion en a été faite plus haut, peut-être, pourrait-on redouter de voir celles-ci faussées dans leur fonctionnement régulier par suite de l'importance presque égale des attributions confiées à ces deux personnalités dirigeantes, le vice-président du Conseil supérieur de la guerre et le chef d'état-major général. N'est-ce pas un vice de cette espèce que corrigeait le premier décret de 1912 pris par M. Millerand ? Il s'agissait à cette époque d'aplanir des difficultés surgies entre Joffre et Dubail, celui-ci voyant ses fonctions diminuées par la nomination du premier. Or il n'est pas douteux que les institutions les meilleures sont celles qu'on établit en vue de leur application par un personnel déterminé. C'est précisément ce qui se produit aujourd'hui : les dispositions du décret du 24 janvier 1920 sont faites pour l'assemblage Pétain-Buat. Les deux hommes se connaissent ; ils se complètent. Habituerés à travailler ensemble dans la même position de subordination pendant la guerre, ils n'ont qu'à continuer dans l'œuvre de paix leur utile et féconde collaboration. Plus tard, si les titulaires de ces deux postes viennent

à se trouver mis sur des plans trop rapprochés par suite de situations acquises par le seul jeu de l'avancement du temps de paix, alors, le décret en question ne conviendra plus qu'imparfaitement, sans doute, à assurer dans de bonnes conditions l'exercice du haut commandement. Mais aujourd'hui, les positions respectives des individus sont trop nettement distinctes pour qu'il puisse s'établir la moindre confusion. Félicitons-nous donc sans réserve du choix excellent qui vient d'être fait.

Il n'y a pas lieu de se montrer moins satisfait en ce qui concerne la désignation des commandants d'armée éventuels. On sait l'importance prise pendant la guerre par cette formation dans l'échelle des grandes unités : division, corps d'armée, armée, groupe d'armées. Tandis que le corps d'armée perdait de son importance au point de n'être plus qu'un groupement tactique temporaire de divisions autonomes, l'armée devenait la plus grande unité aux points de vue stratégique, tactique et logistique, à la fois. Cette élévation dans l'ordre de grandeur trouvait sa principale raison technique dans les progrès réalisés par la traction automobile, en particulier pour les ravitaillements et l'artillerie. Dans les grandes armées de l'avenir, le corps d'armée deviendra vraisemblablement un organe territorial de recrutement ; sur le champ de bataille, il cédera de plus en plus la place à l'unité armée. Raison majeure pour que les hommes mis à la tête de ces dernières soient choisis avec le meilleur soin.

C'est dans les dix généraux de division faisant partie du Conseil supérieur de la guerre que seront choisis ces commandants d'armée ainsi que les commandants de groupe d'armées. L'histoire de la grande guerre sera remplie des exploits de la plupart d'entre eux, et il n'est pas nécessaire d'entrer dans de longs détails à ce sujet pour les lecteurs de cette *Revue*. Ils savent que Humbert est célèbre depuis la bataille de la Marne de 1914 par la brillante attitude de sa division au château de Mondement, sous les ordres de Foch ; que Maistre est l'orfèvre qui a ciselé ce bijou : la bataille de la Malmaison, de 1917 ; que Berthelot, après avoir été le bras droit de Joffre en août 1914, a été le réorganisateur de l'armée roumaine ; que la paternité de la victoire de Macédoine remonte entièrement à Guillaumat ; que Nivelle s'est illustré à Verdun ; que Mangin, mâchoire et main de fer, est l'apôtre de l'armée noire ; que Debenedictis a ressoudé Français et Anglais dans la partie du front que Ludendorff avait rompue en mars 1918, et maintenu ensuite une liaison inébranlable ; que Degoutte, le commandant actuel de l'armée du Rhin, a été le fidèle second du roi Albert de Belgique dans la victorieuse offensive des Flandres, etc.

Mais ce qu'il me paraît utile d'ajouter, ce sont quelques indications statistiques qui ont bien leur valeur. Des treize membres actuels du Conseil, neuf sortent de l'infanterie, trois sont d'anciens artilleurs, un est sapeur. N'est-ce point la preuve que l'infanterie est toujours la reine des batailles, et que la pratique des « gens de pied » prévaut sur toutes les spécialités dans le commandement des armées modernes ?

Dix d'entre ces grands chefs sont pourvus du brevet d'état-major. Dans ces conditions, est-on fondé de croire, comme certains se plaisent à l'affirmer, que l'enseignement de notre Ecole supérieure de guerre se solde, à l'épreuve de la guerre, par une faillite ? C'est un lieu commun bien répandu que de tomber à tout propos sur l'état-major, et une littérature abondante se complaît aujourd'hui en France dans cette œuvre de polémique. Certes, le brevet d'état-major ne constitue pas en soi un brevet de science infuse sur le champ de bataille. A la guerre, le caractère l'emporte de très loin sur la science et à aucun degré celle-ci ne suffit à compenser celui-là : Mais ces deux ordres de qualités ne s'excluent point forcément ; bien mieux, ils se complètent l'un l'autre, et les résultats de la guerre en font foi. Cette vérité paraît d'autant plus éclatante, que parmi les membres du Conseil supérieur de la guerre, Foch, Pétain, Maistre, Guillaumat, Debenedey et Buat sont d'anciens maîtres de notre haut enseignement militaire. Et nous ne citons pas Fayolle qui, nous l'espérons tous, viendra prochainement prendre place parmi ses pairs. Non seulement notre vieille Ecole supérieure de guerre n'aura point joué le rôle néfaste que ses détracteurs aveugles s'obstinent à lui reprocher, mais tout homme de bon sens ne pourra s'empêcher de reconnaître que son rendement est loin d'avoir été une quantité négligeable.

En résumé, les institutions qui ont régi le haut commandement de l'armée française avant la guerre ont eu à faire leurs preuves au cours de celle-ci. L'épreuve leur a été favorable ; on les a donc maintenues. Dans le cadre de ces institutions, on a mis les chefs qui se sont montrés les meilleurs, les plus aptes sur le champ de bataille. Et il se trouve que ceux-là sont, en majeure partie, ceux qui, par leur formation militaire antérieure, s'étaient précisément révélés comme constituant l'élite intellectuelle de nos officiers. Il ne paraît pas exagéré de conclure que de telles constatations honorent à la fois l'armée et le régime qui les ont permises..

J. R.